

# MOTOCROSS

## REGLEMENT PARTICULIER 2023

MX SOLO / SIDE-CAR / QUAD



Moto-Club : MC Naully-le-Camp  
E-mail : motoclub-naully@orange.fr  
Téléphone : 06 40 45 22 91  
Organisateur technique : Moto-Club Naully-le-Camp

N° d'épreuve FFM : 595  
Date : 15 Août 2023  
Lieu : 10230 Naully-le-Camp

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

### ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

### ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	LAROSE Didier	Licence : 014513
Président du Jury ou Arbitre*	DANZ Ludovic	Licence : 069748
Membre du Jury	LACHUT Joël	Licence : 075397
Membre du Jury	STEVENNE Thierry	Licence : 193052
Commissaire technique responsable	CARDOU Ruddy	Licence : 315816
Responsable du chronométrage	NAIERHOFER Norgane	Licence : 362568

\* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

### ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
Championnat 65 cc	7 ans	11 ans	65 cc 2T	25€ - 35€ Hors délai
Championnat 85 cc	9 ans	15 ans	85 cc 2T / 150cc 4T	25€ - 35€ Hors délai
Ligue 125 cc	13 ans		125 cc 2T	45€ - 85€ Hors délai
Ligue 250/450 cc	13/15 ans		125 cc 2T à 450cc 4T	13 ans = 125 cc 2T 15 ans > 125 cc 2T 45€ - 85€ Hors délai
Trophée 250/450cc	15 ans		160 cc 2T à 450cc 4T	45€ - 85€ Hors délai
Trophée Vétérans / Féminines / moto ancienne	13/40 ans		125cc 2T à 450cc 4T	Vétérans à partir de 16 ans autres catégories : 13ans = 125 cc 2T / 15ans > 125 cc 2T 45€ - 85€ Hors délai

**ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES****Licences à la journée :**

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

**NON**  **OUI** (75€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 90 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

**Contrôles administratifs :**

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

**Contrôles techniques :**

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

**ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS**

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

**ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION**

Nom du responsable médical ..Dr AMRANE

Nombre de secouristes ..15

Hôpital le plus proche ..TROYES

Nombre d'ambulance(s) ..2

Temps de trajet (en min) ..35

**ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE****Accès :**

Nom du site ..lieu dit "des buttes"

Adresse ..RN7... 10230 Nauilly-le-camp

**CAPACITÉ MOTO :**

Pendant les essais : ..54

En manche : ..45

**CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :**

Pendant les essais : ..

En manche : ..

**Caractéristiques :**

Longueur du circuit ..1600 M

Largeur minimum de la piste ..5 M

Largeur de la grille ..30 M

Longueur de la ligne droite de départ ..75 M

Nombre d'OCP\* ..15

\*Officiels Commissaires de Piste

- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- **En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.**

**VISA DU MOTO-CLUB**

DATE: 15/06/2023  
MOTO CLUB N° 1023  
CHAMONIX 76  
SOCIÉTÉ MOTOCLUB 1023  
AN: 03 25 37 57 26

**VISA DE LA LIGUE**

DATE: 04.07.2023

LIGUE MOTO GRAND EST  
Maison Régionale des Sports  
13, Rue de la Moulin  
54510 TOMBLAINE

Tél: 03 83 18 87 68  
Fax: 03 83 18 87 69

P.O Costitch  
Michel

**VISA DE LA FFM**

DATE: 11/07/2023

NUMÉRO: 23/0688

**MOTO**  
FÉDÉRATION  
FRANÇAISE

74 Avenue Parmentier  
75011 PARIS  
01 49 23 77 00  
ffmoto@ffmoto.org

P/0 du président  
Mme Garnier Nestalyné secrétaire